

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 22 mars 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame MACHET Annette, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BOUYER Nadia, STOFFEL Claude, LOHUES Cathy, GUILLAUD Philippe, LE TUAL Fabien, BECHET Emmanuelle, DESCHAMPS Valérie, LIGEARD Isabelle, SAULNIER Marion, DESCHAMPS Anthony, NÉPOUX Alexandra, NICOLAS Xavier, CLUSEAU Guillaume, BONNISSEAU Milica, BONNISSEAU Denis

Absent(s) excusés : /

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : CLUSEAU Guillaume

Objet : Election du Maire

2026/782-819

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
La présidente, Madame BONNISSEAU Milica, donne lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.
L'article L. 2122-1 dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».
L'article L. 2122-4 dispose que « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ... ».
L'article L. 2122-7 dispose que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

La présidente demande alors s'il y a des candidat(e)s.
La candidature suivante est présentée :
- Madame BOUYER Nadia

La présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame DESCHAMPS Valérie et Madame LIGEARD Isabelle

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS
BOUYER Nadia	14
STOFFEL Claude	1

Proclamation de l'élection du maire

Madame BOUYER Nadia, ayant obtenue la majorité absolue, est proclamée maire et est immédiatement installée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

CLUSEAU Guillaume
Secrétaire de séance

BOUYER Nadia
Maire

